



## **Technicien (ne) en charge du service de l'assainissement non collectif et chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme eaux pluviales**

La communauté de Communes du Val de l'Eyre (CDC) est située au Sud-Ouest de l'agglomération bordelaise à proximité du Bassin d'Arcachon. Elle réunit 5 communes et totalise 22 000 habitants.

Le service du SPANC est rattaché au pôle intercommunal eau et assainissement qui compte actuellement 4 agents : Un Ingénieur, chef de service, un technicien eau et assainissement et deux agents en charge du SPANC. Un agent détaché à mi-temps vient compléter cette organisation pour la gestion des dossiers en lien avec le service instructeur de l'urbanisme de la CDC.

Un renforcement du service eau potable et assainissement collectif a entraîné la réorganisation du pôle avec le passage d'un agent du SPANC à 100 % sur les thématiques eau potable et assainissement collectif.

La CDC dispose d'un service mutualisé pour l'instruction des demandes d'urbanisme,

Deux documents cadre pour la gestion des eaux pluviales du territoire sont actuellement en cours :

- Le PLUiH, arrêté en conseil communautaire en avril 2023. Il deviendra opposable d'ici 2024.
- Le schéma directeur des eaux pluviales mutualisé à l'échelle intercommunale actuellement en cours.

Ces documents définiront la politique en matière d'eau pluviale sur le territoire, sachant que cette compétence demeure du ressort des communes.

A cet effet, il est nécessaire de recruter un agent à temps complet spécialisé dans ce domaine de compétence. Il aura une double fonction : à 60% de son temps, il dirigera le service du SPANC et pour 40% de son temps, il assumera l'instruction et le contrôle de bonne exécution des solutions compensatoires de gestion des eaux pluviales.

Profil de fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise (ou à défaut contractuel) en qualité de technicien du service assainissement non collectif et instructeur eaux pluviales.

**Les missions en lien avec la responsabilité du SPANC :**

- L'encadrement du service et du deuxième technicien du service,
- L'établissement des rapports d'activité et du rapport public sur le prix et la qualité du service (RPQS),
- Suivi de la planification du service en lien avec les objectifs chiffrés de la structure,
- Veille juridique, technique et réglementaire dans le domaine de l'assainissement non collectif,

- Suivi des recettes et subvention du service,
- Suivi de l’instruction administrative des dossiers (information aux usagers, rédaction et validation des rapports, suivi des filières de plus de 20 EH, réponse aux consultations des autres acteurs, etc,..),
- Instruction des demandes d’installation nouvelle et de réhabilitation,
- Réalisation des contrôles de bon fonctionnement et d’entretien des installations existantes, y compris dans le cadre des ventes.
- Saisie des dossiers instruits dans le SIG (IntraGeo).

**Les missions en lien avec l’appui technique aux demandes d’urbanisme – volet eaux pluviales :**

- Instruction des dossiers de demandes d’urbanisme (permis de construire, permis d’aménager, déclarations préalables, certificats d’urbanisme, divisions parcellaires, etc...) sur le volet eaux pluviales conformément aux documents en vigueur (PLUiH, schéma directeur des eaux pluviales)
- Valider le dimensionnement des structures compensatoires,
- Rédaction des avis en émettant les prescriptions techniques, administratives et financières,
- Suivi des chantiers d’aménagement sur le volet eaux pluviales (respect de la conformité des prescriptions),
- Renseigner et conseiller les aménageurs sur les procédures techniques et administratives dans le respect des règlements et des cahiers de prescriptions,
- Relations avec les services instructeurs de la Communauté de communes.

**Savoir et savoir-faire :**

Bac +2/+3 dans les métiers de l’eau et de l’assainissement

- Connaissances techniques et réglementaires dans le domaine de l’assainissement non collectif et de la gestion des eaux pluviales, en hydraulique et en urbanisme,
- Connaissance des règles de conception et dimensionnement des réseaux d’eaux pluviales et des dispositifs de compensation,
- Connaissance de l’organisation, des instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Maîtrise des outils bureautiques (word, excel...) et SIG (IntraGeo, la maîtrise de QGIS serait un plus) ;
- Expérience en suivi de travaux et/ou urbanisme appréciée
- Expérience dans un poste similaire appréciée

Le (la) candidat(e) devra avoir le sens des responsabilités et faire preuve :

- d’autonomie et savoir rendre compte ;
- de capacités d’adaptation ;
- de rigueur et d’esprit d’initiative ;
- de capacité d’analyse et de synthèse ;
- de bonne qualité rédactionnelle ;
- de qualités relationnelles et de diplomatie ;
- d’esprit d’équipe.
- Le (la) candidat(e) devra être titulaire du permis B valide (déplacements et visites sur le terrain)

Cadre d’emploi de technicien territorial